

## **Compte rendu**

Conseil Municipal du lundi 29 février 2016 à 19 h 30

Présents : Mmes, MM, Ghislain de LONGEVIALLE, Catherine REBAUD, Jean-Claude BRAILLON, Valérie LONCHANBON, Sylvie PRIVAT, Yann CHARLET, Joël FROMONT, Christophe CHEVALLET, Sylvie DUTHEL, Pauline LI, Bernard LEBLOND, Frédérique BAVIERE, Louis DUFRESNE, Henri BONCOMPAIN, Pierre BAKALIAN, Ludivine BOUCAUD Christian ROMERO, Ghislaine JULIEN, Serge VAUVERT, Smahin YAHYAOU, Marie-Françoise EYMIN, Danièle CAMERA, Jean-Charles LAFONT, Marjorie TOLLET, Marlène MARCZAK, Alain GAY, Saliha MEZGHICHE (arrivée tardive)

Excusée avec pouvoir : Saliha MEZGHICHE (pouvoir à A. GAY).

Absents : Yves FIESCHI, Gaëlle MOMET

### **1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2016**

vote  
accord à l'unanimité

Monsieur de Longevialle propose à l'assemblée d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant la présentation du document de consultation des entreprises pour le programme voirie 2016.

Avis favorable de l'assemblée

### **2. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

Monsieur de Longevialle présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2015 et précise qu'il conviendra à l'issue d'affecter le résultat de l'exercice au budget 2016.

Il commente un document présentant le compte administratif 2015 en recettes et en dépenses concernant les sections d'investissement et de fonctionnement.

Au plan des résultats, il précise que la section de fonctionnement 2015 a dégagé un excédent de fonctionnement de 617 290,47€.

S'agissant de la section d'investissement, un résultat positif est constaté à hauteur de 105 850,03 €.

Le solde d'exécution d'investissement reporté qui apparaîtra en dépenses d'investissement 2016 sera donc d'un montant de 284 606,01 €.

FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES	
				<i>opérations non affectées</i>	<b>A</b>	<i>opérations non affectées</i>	
011 charges à caractère général	890 689,31 €	013-6419 rembt. Rém.pers.	45 377,72 €	<b>001 solde exé.inv. Rep</b>	<b>390 456,04 €</b>	<b>021 virement équilibre</b> (non pris en compte)	
		042 immos	68 962,71 €	10223 Taxe amt			
012 charges de personnel	2 091 139,13 €	70 produits services	520 861,48 €	020 imprévus		10222 FCTVA	197 412,52 €
014 atténuation de produits	19 371,00 €			040 opération ordre immos			
				041 opérations patrimoniales			
				13913 amortissement subv dépt ECS st roch panneaux phtovolt, doisneau	911,50 €		
				13918 amortissement subv grdf rucher	300,00 €		
				13/2315/2182	19 960,57 €		
<b>023 virement Équilibre</b> (non pris en compte)		73 impôts et taxes	3 188 160,90 €	1641 emprunts dettes	108 217,75 €	10223 10226 Taxe aménagement	58 669,19 €
				165 remboursement cautions logts	1 439,50 €	10251 dons legs	
						103 plan relance prêt caisse dépôts	115 767,00 €
042 amortissements	270 680,58 €					040 opérations ordre dotation amortissements plus value cessions immos tondeuse gaby et camion	14 640,00 €
				192 moins value cession de biens vente camion	47 790,64 €	040 2182 sortie actif camion	52 790,64 €
				20 immos incorporelles		041 opérations patrimoniales	
65 autres charges de Gestion	1 631 200,90 €	74 dotations part.	1 556 338,04 €			<b>1068 exc. Fonctionnement 2014</b>	<b>622 327,87 €</b>

FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES	
66 charges Financières	3 157,82 €	75 prod. Gest. Cour.	196 727,44 €			1321 subv.invt Etat	27 953,00 €
						1322 subv Région	11 083,20 €
				21 immob. Corporelles (acquisitions foncières) honoraires notaire	8 231,15 €	1323 Département	237 050,00 €
						1328 autres subv	2 500,00 €
						1341 DETR	20 130,00 €
						1342 amendes de police	2 960,00 €
						16 emprunt	400 000,00 €
				23 immos en cours			
67 charges exceptionnelles	81 047,48 €	77 prod. Except.	28 148,40 €			16 dépôts intérêts	
						165 caution logements communaux	1 345,20 €
						27 autres immos dépôts cautionnements	
						28 amortissement des biens	203 249,94 €
				<b>Opérations affectées:</b>			
				011 matériel tech,	116 287,00 €		
				012 scolaire	159 280,02 €		
				014 voirie	269 499,17 €		
				016 bâtiments	254 991,35 €		
				018 matériel adm,	50 468,71 €		
				019 culture com	13 322,72 €		
				020 amt. Quartiers envt	79 140,74 €		
				022 vie des quartiers	732 187,71 €		
				31 sport	0,00 €		
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>4 987 286,22 €</b>		<b>5 604 576,69 €</b>	<b>TOTAL SECTION</b>	<b>1 862 028,53 €</b>		<b>1 967 878,56 €</b>
<b>EXCEDENT FONCT 2015</b>				<b>RESULTAT INVT 2015</b>			
			<b>617 290,47 €</b>				<b>105 850,03 €</b>
				<b>SOLDE INVT REPORTE</b>	<b>B - A</b>		
					<b>-284 606,01 €</b>		

Discussion :

Monsieur Gay remarque que le document concernant les dépenses de fonctionnement 2015 n'a pas été transmis aux conseillers municipaux préalablement.

Il estime que le dossier accompagnant la convocation au conseil municipal est incomplet alors que d'autres communes de la même strate que Gleizé fournissent, selon lui, plus de documents.

Il considère que l'analyse présentée de la section de fonctionnement est suffisamment détaillée alors que celle de la section d'investissement est présentée sous forme de grandes masses uniquement.

Estimant ne pas avoir disposé de l'ensemble des éléments de ce dossier, il informe l'assemblée qu'il s'abstiendra au moment du vote.

Monsieur de Longevialle reconnaît qu'il y a eu une erreur matérielle concernant l'envoi des convocations et du dossier. Il souligne toutefois que ce dossier a été diffusé le mardi précédent et note qu'aucun conseiller municipal ne s'est manifesté pour réclamer le dossier manquant.

Il précise également que si Monsieur Gay souhaite des documents complémentaires, il est possible de les lui fournir.

Le vote du compte administratif nécessite que Monsieur de Longevialle se retire de l'assemblée.

En son absence, Madame Rebaud soumet le compte administratif au vote.

Vote  
abstentions : quatre

accord

**3. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015**

Monsieur de Longevialle demande au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2014 qui retrace la comptabilité communale telle qu'exécutée par Monsieur le trésorier municipal en accord avec le compte administratif 2015.

Vote  
accord à l'unanimité

Monsieur Gay remercie Madame Chapon, Responsable des finances, pour la qualité du travail présenté.

Monsieur de Longevialle remercie Monsieur Violland et Madame Chapon ainsi que l'ensemble des services municipaux qui ont contribué à la maîtrise des dépenses.

#### **4. PRESENTATION DES PROJETS 2016**

L'ensemble des projets 2016 se référant à chacune des délégations des Adjointes doit faire l'objet d'une présentation au conseil municipal.

En préambule, Monsieur de Longevialle rappelle que l'objectif est centré sur la maîtrise du budget compte tenu de la baisse des dotations de l'État.

Il précise qu'il y a lieu, selon lui, de réaliser des économies tout en s'efforçant de maintenir la capacité d'investissement.

Il précise également qu'il souhaite :

- garantir aux administrés une stabilité de la pression fiscale,
- persévérer dans une forme de rigueur de gestion (notamment sur la section de fonctionnement) en confiance avec les services municipaux,
- contribuer à la recherche de recettes supplémentaires en activant l'ensemble des leviers disponibles et récemment l'appel à projets dans le cadre du dispositif de soutien à l'investissement public local lancé par les services de l'Etat.

Les fiches projets 2016 par délégation sont jointe au présent compte rendu.

##### Discussion :

Concernant la Mutuelle communale, Monsieur de Longevialle précise que les réponses aux questionnaires envoyés émanent principalement de publics retraités et jeunes.

Il précise également que les partenaires sociaux et le personnel médical ont également été sollicités.

Au plan du contrat de ville, le projet de rénovation urbaine concerne le secteur de Belleruche et Carrière Chapelle, ce travail est piloté en étroite collaboration avec les bailleurs sociaux.

S'agissant du Grand prix cycliste du canton de Gleizé habituellement programmé en juillet, celui-ci est déplacé au 18 septembre 2016.

Concernant le Marathon International du Beaujolais, le parcours de l'édition 2016 a été modifié pour les courses du semi-marathon et de la 12 km, celles-ci passeront à compter de cette année notamment au centre bourg de Gleizé.

## **5. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Monsieur de Longevialle explique que conformément à la loi d'orientation N° 92-125 du 6 février 1992, le vote du budget doit être précédé d'un débat d'orientation budgétaire.

Les grandes orientations du budget 2016 doivent donc être présentées, notamment en matière d'investissement.

Il rappelle que tous les éléments s'y rapportant ont été joints à la convocation.

Monsieur de Longevialle commente la note préalable préparatoire au débat d'orientation budgétaire transmise préalablement à l'ensemble des conseillers municipaux.

### **NOTE PREALABLE**

En référence à l'article L 23 12-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les régions départements et communes de plus de 3500 habitants.

L'organe délibérant doit, au cours des 2 mois précédant le vote du budget, tenir un débat d'orientation budgétaire sur les orientations générales du budget.

Ce débat a pour objet de préparer le budget, il participe à la formation et à la sensibilisation des élus et garantit, à ce titre, la transparence des informations transmises.

Le DOB constitue donc une formalité substantielle indispensable à l'adoption du budget.

Il ne fait pas l'objet d'un vote.

La note explicative ci-après a donc vocation à transmettre tous les éléments d'information appliqués au budget ainsi que des éléments prospectifs, les investissements projetés, le niveau d'endettement, la fiscalité et les taux.

### **A - Éléments de contexte**

Dans un contexte de baisse de la dotation forfaitaire (DGF) depuis 2012, la commune de Gleizé est redevable de la contribution au redressement de la dette publique.

Au-delà de la DGF, elle est également fortement impactée par l'arrêt du versement depuis 2012 de la dotation de solidarité urbaine (DSU) conjointe à la baisse concernant la dotation de solidarité rurale (DSR).

A ce jour, les montants de la DGF et DSR pour l'année 2016 ne sont pas officiellement connus laissant planer une lourde incertitude sur la structure budgétaire.

Les recettes liées à la fiscalité sont, quant à elles, limitées à l'évolution des bases fixée cette année à 1%.

L'attribution de compensation liée au transfert de la compétence scolaire en septembre 2014 a permis de compenser les charges nouvelles afférentes à cette nouvelle compétence et un excédent de fonctionnement 2015 équivalent à celui 2014 a pu être obtenu.

Cet excédent de fonctionnement participe au financement des opérations d'investissement et permet de maintenir cette année une capacité d'investissement de l'ordre de 1 600 000 €.

Toutefois, il est précisé que cet équilibre sera rompu lorsque nous devrons engager des travaux lourds d'investissement dans les équipements transférés.

Nous devons également tenir compte pour les années à venir de différents programmes d'aménagement à vocation logements pour certains en cours actuellement, représentant environ 500 logements supplémentaires à l'horizon 2020 / 2025.

Cette évolution impactera nécessairement la section d'investissement de manière significative.

Egalement, en matière de recettes, nous disposons de peu de garantie de la part du Conseil Départemental dans le cadre du contrat départemental.

En effet, le taux d'intervention du département fixé à 20 % n'est, pour l'instant, toujours pas validé pour l'année 2015.

Le positionnement du conseil départemental est également attendu pour 2016.

Au niveau de l'État, la commune se positionnera pour une demande de soutien à l'investissement public local concernant notamment les projets de revitalisation et développement du centre bourg ainsi que ceux liés à la rénovation thermique, le développement d'énergies renouvelables, les travaux de mise aux normes.

## **B - Objectifs :**

- Conserver la capacité d'investissement actuelle
- Contenir les dépenses de fonctionnement :
  - en répondant aux besoins,
  - en optimisant le fonctionnement des services municipaux,
  - en développant l'organisation managériale des services
  - en développant les procédures dématérialisées
- Fiscalité : maintien des taux d'imposition
- Excédent de fonctionnement : maintien du niveau d'autofinancement actuel pour garantir la réalisation des opérations d'investissement
- Subventions publiques : recherche active pour entrer dans les dispositifs de soutien à l'investissement public local

## **C - Proposition de leviers pour atteindre les objectifs fixés :**

- Maîtrise de la masse salariale :

En tenant compte de la composante « glissement-vieillesse-technicité » (GVT) et en recourant aux dispositifs d'emplois aidés par l'État du type CAE, service civique, contrat d'apprentissage, formation par alternance.

L'augmentation 2016 programmée est de l'ordre de 3%.

- Optimisation managériale des services municipaux

- Travail avec les services pour optimiser l'organisation de certains services au public.

- Evolution maîtrisée de la politique tarifaire de la commune centrée sur le montant de l'inflation

- Lissage des attributions de compensation dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement afin d'absorber les charges d'investissement rendues nécessaires ponctuellement.

## **D – Analyse**

Rétrospective et prospective budgétaire :

<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>					
<b>BP 2015</b>	<b>REALISE 2015</b>	<b>BP 2014</b>	<b>REALISE 2014</b>	<b>BP 2013</b>	<b>REALISE 2013</b>
<b>5 469 595,60</b>	<b>4 987 286,22</b>	<b>4 690 573,00</b>	<b>4 110 152,79</b>	<b>4 812 074,00</b>	<b>4 106 218,01</b>
<b>RECETTES FONCTIONNEMENT</b>					
<b>BP 2015</b>	<b>REALISE 2015</b>	<b>BP 2014</b>	<b>REALISE 2014</b>	<b>BP 2013</b>	<b>REALISE 2013</b>
<b>5 469 595,60</b>	<b>5 604 576,69</b>	<b>4 690 576,00</b>	<b>4 732 480,66</b>	<b>4 812 074,00</b>	<b>4 883 307,56</b>
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT BRUT</b>					
	<b>2015</b> <td></td> <th><b>2014</b><td></td><th><b>2013</b></th></th>		<b>2014</b> <td></td> <th><b>2013</b></th>		<b>2013</b>
	<b>617 290,47</b>		<b>622 327,87</b>		<b>777 089,55</b>



## **E - Les orientations 2016 sur la section de fonctionnement**

### **Les recettes 2016**

- la fiscalité : centrée sur l'évolution des bases soit 1 %  
Les taux d'imposition sont inchangés depuis de nombreuses années et se situent à :  
Taxe d'habitation : 9.81%  
Taxe foncière (bâti) : 16.59%  
Taxe foncière (non bâti) : 19.79%
- dotations : à la baisse depuis 2012, baisse accentuée depuis 2014 par la contribution au redressement de la dette publique
- produits et services : légère augmentation compte tenu de l'évolution des tarifs et de la mise en location de 2 logements communaux supplémentaires
- les remboursements liés aux salaires : concerne les dispositifs d'emploi type CAE, contrats d'apprentissage et service civique
- attribution de compensation : stable concernant le transfert de la compétence scolaire depuis septembre 2014,
- s'agissant du transfert de la compétence voirie, l'attribution de compensation afférente sera impactée sur le budget 2016 par décision modificative à l'issue de l'avis de la commune sur présentation de l'avis de la CLECT.

<b>RAPPEL DES MONTANTS BP 2015 + DM</b>	
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	
2	3 587,87
13	38 000,00
42	21 211,50
70	558 289,70
73	3 158 497,00
74	1 527 509,53
75	161 500,00
77	1 000,00

### **Les dépenses 2016**

Celles-ci sont contenues par chapitre au même niveau qu'en 2015 sauf pour le chapitre 012 des affaires du personnel impacté à + 3 %. (GVT)

Il en résulte une augmentation limitée des dépenses de fonctionnement.

- Charges à caractère général : 0%
- charges de personnel : évolution à + 3 %
- chapitre 65 : baisse par rapport à 2015 compte tenu que la commune ne sera plus redevable auprès de la CAVBS du coût élève soit 295 000 € en 2015.

RAPPEL DES MONTANTS BP 2015 + DM	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
11	983 150,00
12	2 103 355,00
14	30 000,00
023(VE)	416 813,05
42	203 376,95
65	1 642 574,00
66	3 157,82
67	87 168,78

## F - Les orientations sur la section d'investissement

L'objectif consiste à pouvoir maintenir le niveau de la capacité d'investissement de la commune grâce à :

- la stabilité de l'excédent de fonctionnement, tout en s'efforçant d'absorber l'augmentation du remboursement du capital des emprunts.

Cet objectif est aujourd'hui atteint en raison de l'affectation pluriannuelle du produit des attributions de compensation (AC).

INVESTISSEMENT – PROJET 2016			
DEPENSES		RECETTES	
<i>opérations non affectées</i>	<b>B - A</b>	<i>opérations non affectées</i>	
001 solde exé.invt. Rep	<b>284 606,01 €</b>	021 virement équilibre	<b>651 798,63 €</b>
		10222 FCTVA	90 000,00 €
042 op ordre transfert travaux en régie	20 000,00 €		
103 emprunt plan de relance	57 883,50 €		
16 emprunts dettes	181 898,08 €	10226 Taxe aménagement	50 000,00 €
		10251 don œuvre d'art	
165 dépôts cautionnements reçus	13 409,40 €	<b>1068 exc. Fonct 2013</b>	<b>617 290,47 €</b>
19 différ. Réalisations			
		13 subventions d'investissements	350 000,00 €
2161 don œuvre d'art			
040 - 13913 amt subventions département ECS salle des sports photovoltaïque Doisneau	911,50 €		
040 13918 amortissement subvention rucher	300,00 €	16 dépôts intérêts	
041 2115,01 rétrocession domaine public Montmartin			
<b>sous total</b>	<b>559 008,49 €</b>		

INVESTISSEMENT – PROJET 2016			
DEPENSES		RECETTES	
		165 dépôts cautionnements reçus	13 409,40 €
<b>opérations affectées</b>		19 réal. Postérieures	
Développement Durable & Accessibilité & Déplacement		21 immos corp.	
Etudes Urbanistiques		<b>040 compte 28 amort.immos</b>	207 142,06 €
Aménagements de Quartiers + voirie			
Scolaire		<b>sous total</b>	<b>1 979 640,56 €</b>
Sport			
Culture - Patrimoine - Communication			
Travaux Bâtiments			
Matériel administratif			
Véhicules utilitaires			
Matériel technique			
020 imprévus			
<b>TOTAL PROGRAMMES INVT</b>	<b>0,00 €</b>		
SYDER - Chemin des Gds Moulins	356 021,84 €	<b>recours à l'emprunt SYDER</b>	356 021,84 €
<b>Capacité d'investissement Totale</b>	<b>1 668 130,98 €</b>		
<b>Capacité d'investissement nette</b>	<b>1 312 109,14 €</b>		
<b>reports 2015/2016</b>	<b>383 479,73 €</b>	<b>reports 2015/2016</b>	<b>274 956,80</b>
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>2 610 619,20 €</b>		<b>2 610 619,20 €</b>

### Investissements en 2015 :

Comparatif budgété & réalisé 2015 par opération avec mise en valeur du pourcentage de réalisation

I - DEPENSES			
<u>Opérations</u>	<b>Intitulé de l'opération ou de la dépense</b>	<b>Total crédits BP + DM 2015</b>	<b>Montant réalisé en 2015</b>
O11	Matériel : services techniques	123 778,36 €	116 287,00 €
O12	Scolaires : matériels et travaux	175 720,63 €	159 280,02 €
O14	Voirie : travaux	390 823,77 €	269 499,17 €
O16	Bâtiments communaux	299 799,72 €	254 991,35 €
O18	Matériel : mairie, bibliothèque, etc	51 058,00 €	50 468,71 €
O19	Culture/communication : matériels et travaux	13 323,40 €	13 322,72 €
O20	environnement	104 731,46 €	79 140,74 €
O22	Quartiers/vie associative	878 714,79 €	732 187,71 €
31	Sports : travaux et acquisitions	7 061,56 €	0,00 €
divers	frais d'étude (mission architecte conseil ZAC de la Collonge)	15 120,00 €	0,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>2 060 131,69 €</b>	<b>1 675 177,42 €</b>
		<b>TAUX DE REALISATION 2015</b>	<b>81,31%</b>

## Présentation des dépenses d'investissement 2016 par opération :

La fiche support au débat d'orientation budgétaire 2016, transmise préalablement aux conseillers municipaux, est commentée (pièce jointe au présent compte rendu).

### **G - La gestion de la dette**

Liste des emprunts avec taux fixe variable, en cours, durée

- Evolution du remboursement du capital des emprunts de 2013 à 2016

<b>ENDETTEMENT PLURIANNUEL</b>					
<b>Exercice</b>	<b>Annuité</b>	<b>Intérêts</b>	<b>Capital</b>	<b>Frais TTC</b>	<b>Capital restant dû</b>
<b>2013</b>	<b>86 980,36</b>	<b>6 896,45</b>	<b>80 083,91</b>	<b>0,00</b>	<b>218 529,12</b>
<b>2014</b>	<b>65 671,77</b>	<b>4 386,26</b>	<b>61 285,51</b>	<b>0,00</b>	<b>138 445,21</b>
<b>2015</b>	<b>111 375,57</b>	<b>3 157,82</b>	<b>108 217,75</b>	<b>450,00</b>	<b>30 227,46</b>
<b>2016</b>	<b>249 952,39</b>	<b>9 770,81</b>	<b>239 781,58</b>	<b>400,00</b>	<b>935 740,55</b>
<b>2017</b>	<b>248 021,55</b>	<b>7 365,45</b>	<b>240 656,10</b>	<b>0,00</b>	<b>695 958,97</b>
<b>2018</b>	<b>189 343,46</b>	<b>5 799,24</b>	<b>183 544,22</b>	<b>0,00</b>	<b>455 302,87</b>
<b>2019</b>	<b>188 253,55</b>	<b>3 243,14</b>	<b>185 010,41</b>	<b>0,00</b>	<b>271 758,65</b>
<b>2020</b>	<b>87 357,39</b>	<b>609,15</b>	<b>86 748,24</b>	<b>0,00</b>	<b>86 748,24</b>

Discussion :

Monsieur Gay remercie Monsieur de Longevialle pour la qualité de cette note préalable apportant une vision d'ensemble de la gestion financière de la commune.

Il fait référence à un point indiquant que l'évolution tarifaire se fera en adéquation avec l'inflation.

Il souligne qu'il avait déjà alerté car certains tarifs récemment votés étaient supérieurs au taux de l'inflation.

En réponse, Monsieur de Longevialle précise que cette règle doit être regardée à l'échelle de plusieurs années, c'est pourquoi, nous pouvons constater certaines années des hausses plus ou moins importantes.

Il convient aussi d'identifier les tarifs pour lesquels, la commune est légitime à pouvoir les augmenter de façon significative, c'est le cas par exemple de la location de la salle des fêtes pour les personnes extérieures à Gleizé.

Monsieur Gay demande des explications en rapport avec le montant des reports annoncé au budget 2016.

Monsieur Violland informe que ces montants correspondent à des actions engagées en 2015 mais non financées.

Monsieur Gay demande des explications concernant les recettes perçues par la commune au titre des attributions de compensation (AC) versées par la Communauté d'Agglomération de Villefranche Beaujolais Saône.

En réponse, Monsieur de Longevialle rappelle que le montant de ces attributions de compensation correspond à des charges transférées et rattachées à la section de fonctionnement et à la section d'investissement.

À ce jour, cela concerne la compétence scolaire transférée au 01/09/2014. Il rappelle qu'au plan financier, la totalité du montant de cette AC (fonctionnement plus investissement) est versée en recettes de fonctionnement.

Ensuite, la collectivité en fonction de ses choix, utilise une partie de cette AC pour réaliser des travaux d'investissement.

Il informe par ailleurs que nous serons amenés à proposer une décision modificative lorsque nous connaîtrons le montant de l'attribution de compensation au titre de la compétence voirie transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le projet consistera à verser le montant de cette AC pour partie, en recettes de fonctionnement, et pour partie, en recettes d'investissement sous la forme d'un fonds de concours.

Cette disposition n'est pas validée à ce jour et sera prochainement soumise à l'avis de la CLECT de la CAVBS qui se réunira courant mars.

Monsieur Gay déplore la baisse des dotations évaluées à environ 13 % et reconnaît que la commune de Gleizé fait partie des communes dites « pauvres ».

Il constate également que le niveau d'intervention du département est à la baisse auprès des communes.

Dans ce contexte, il considère que nous aurons des difficultés rapidement pour maintenir un budget pérenne à l'échelle de la commune.

Il décrit différents leviers qui permettraient de répondre à ces difficultés.

Il considère que l'option de contenir les dépenses de fonctionnement est limitée, c'est pourquoi il propose de rechercher d'autres leviers :

- la recherche complémentaire de subventions reste, selon lui, aléatoire.
- Il regrette également que les dépenses affectées à la politique sociale de la commune ne sont pas augmentées.
- Fiscalité : il déplore que la commune se soit engagée depuis plusieurs années sur une stabilité des taux de fiscalité et précise que les taux actuels se situent à environ 50 % des taux moyens nationaux.
- Investissement : la commune doit jouer son rôle pour limiter les dépenses d'investissement

Monsieur Gay précise qu'il n'est pas dogmatique mais précise qu'il peut être favorable à une augmentation d'impôts si celle-ci s'accompagne de la mise à disposition de services supplémentaires.

En résumé, Monsieur Gay propose :

- un ralentissement des investissements
- recours à l'emprunt plus prononcé
- une augmentation des taux d'imposition

Monsieur Gay estime qu'il est peu question des dépenses de fonctionnement et constate un déséquilibre géographique de l'affectation des investissements au détriment des habitants résidant hors centre bourg.

Il précise que les habitants des différents quartiers périphériques se sentent délaissés.

Dans la présentation du débat d'orientation budgétaire, il souligne que la création d'un parking est affichée en environnement alors que selon lui cette action concerne l'opération voirie.

Il déplore le manque de cheminements doux et voies cyclables et considère que les actions engagées sont orientées en priorité pour les voitures.

Il déplore également l'absence d'actions en faveur d'une crèche ou micro crèche municipale et point multiservices.

Il déplore l'absence d'actions à destination de la jeunesse ainsi que l'inexistence de tarifs sociaux.

Il demande également que soit appliquée la gratuité aux familles pour les nouvelles activités pédagogiques développées pendant le temps périscolaire.

Enfin, il demande quel est le positionnement de la commune concernant une demande de l'Oasis pour la mise en conformité de ses locaux.

En réponse, Monsieur de Longevialle en premier lieu réagit aux propositions finales de Monsieur Gay. Si besoin était, elles confirment que la stratégie de l'équipe majoritaire n'a rien de commun avec celle proposée par l'opposition.

En ce qui concerne l'augmentation des taux d'imposition proposée par Monsieur Gay. Monsieur de Longevialle rappelle que l'équipe majoritaire élue en 2014 sous l'égide d'Elisabeth Lamure s'est engagée à ne pas augmenter les impôts.

Il confirme que cet objectif reste prioritaire et qu'en aucun cas il n'est envisagé, par l'équipe qu'il conduit, une hausse des impôts pour 2016.

De plus, une telle mesure lui apparaît d'autant plus inenvisageable, alors que l'on sait que, parallèlement à la baisse drastique des dotations aux collectivités locales à laquelle nous sommes tous opposés, le gouvernement a fortement augmenté la pression fiscale pour les ménages, notamment pour ceux dit de la « classe moyenne ».

Comment pourrait-on imaginer accentuer encore la charge fiscale pour nos administrés.

Pour nous aujourd'hui, il n'est certainement pas question de compenser le désengagement de l'Etat par une augmentation des impôts locaux.

Quant au ralentissement des investissements proposé par Monsieur Gay. Monsieur de Longevialle rappelle que là encore c'est à l'inverse des objectifs de l'équipe majoritaire.

Nous recherchons, grâce à une maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement, à maintenir notre capacité d'investissement à hauteur de 1,5 millions d'euros. Il fait remarquer que des communes de moins de 5000 habitants se situent au même niveau que Gleizé en matière de capacité d'investissement, ceci atteste que nous ne sommes certainement pas à un niveau excessif et pour s'en persuader il suffit de regarder la moyenne de notre strate.

Ce million cinq d'investissement nous permet, d'une part de répondre à des besoins identifiés, c'est concrètement le cas avec les actions programmées pour 2016.

D'autre part, et c'est loin d'être négligeable, c'est notre contribution à l'économie locale, sachant que bon nombre des marchés seront passés avec des entreprises locales qui en ont bien besoin.

Enfin s'agissant des emprunts. Monsieur de Longevialle rappelle qu'un emprunt de 400 000 € a été contracté en 2015 c'est pourquoi le taux d'endettement est de l'ordre de 115 € par habitant et non 19 € comme l'annonce Monsieur Gay.

Pour 2016, le budget annoncé pour la réhabilitation de la maison rue des Chères sera épaulé par un emprunt dans la mesure où ce projet consiste à réaliser des logements qui seront loués par la commune, donc générateur de recettes.

Pour le reste, au plan des investissements, les enjeux du projet de rénovation urbaine sur les secteurs de Belleroche et Carrière Chapelle sont clairement définis à l'horizon 2020. Il conteste la vision minimaliste présentée par Monsieur Gay concernant les secteurs de la Claire et des Filatures qui sont clairement positionnés dans ce projet de rénovation urbaine.

S'agissant de la configuration de Gleizé et de son étendue, il convient de rester réaliste et objectif et de prendre en compte le rôle de centralité exercé par le Bourg sur l'ensemble du territoire de la commune.

Dans les années 1990, l'équipe en place avait dûment choisi d'implanter la salle Saint Roch sur son lieu actuel, au centre de la commune, et force est de constater qu'aujourd'hui comme hier elle répond pleinement aux besoins exprimés en terme

de nature des activités dispensées et qu'elle est fréquentée par des administrés de tous les quartiers.

Il souligne également que de nombreux autres projets sont également développés sur l'ensemble du territoire de la commune telle que le projet de requalification de la route de Montmelas et la création future d'une maison de quartier sur la ZAC des Charmilles.

Concernant les actions d'investissement situées dans le secteur périphérique de Gleizé, il y a lieu de citer le projet Village Beaujolais qui fait actuellement l'objet d'une consultation d'aménageurs par la SAMDIV.

Monsieur de Longevialle rappelle que lors d'une récente commission générale, tous ces projets de développement ont été présentés en détail.

En réponse à la proposition de Monsieur Gay pour augmenter les places en crèche, Monsieur de Longevialle rappelle qu'une autre option a été retenue par la commune depuis plusieurs années avec son Relais Assistantes Maternelles.

Concernant la jeunesse, il souligne que la préoccupation de la commune en matière de jeunesse s'inscrit dans un axe intergénérationnel.

Ce vecteur jeunesse est d'ailleurs largement pris en compte dans l'ensemble des activités de l'Agora, et dans l'ensemble des équipements et projets en cours tels que l'espace loisir sportif Saint Vincent, la création d'un skate parc au parc de Bois Doré, le développement de toutes les actions temps scolaires et hors temps scolaire à destination des jeunes.

Enfin, il constate que le groupe d'opposition se fait l'écho de la demande de subvention de l'Oasis et considère que ce n'est pas son rôle.

Il précise que les montants sollicités sont incompatibles avec les capacités de la commune et précise que le rayonnement de l'Oasis implanté géographiquement au nord de Gleizé, se situe à l'échelle communautaire.

Monsieur Gay précise que le projet de rénovation urbaine sur le secteur de la Claire sera financé par l'État.

Concernant l'Agora, il demande si le conventionnement établi entre la commune et cette association ne relèverait pas plutôt d'une délégation de service public.

S'agissant du domaine scolaire, il se réjouit des dépenses engagées à hauteur d'un million d'euros tel qu'annoncées par Monsieur de Longevialle.

Monsieur de Longevialle précise qu'il n'est pour lui, en aucun cas, question de regretter l'implication financière de la commune dans le domaine scolaire bien au contraire l'importance du montant engagé ne peut que confirmer sa volonté d'aide et de soutien à ce secteur.

S'agissant du quartier de la Claire et du financement de l'État attendu, il est bien évident que ce financement sera partiel et que la commune sera partie prenante au plan financier.



Monsieur de Longevialle précise qu'il y a lieu de procéder au vote concernant le débat d'orientation budgétaire.

Ce vote correspondra à la réalité du débat sur ce sujet au sein du conseil municipal.

Vote  
accord à l'unanimité

## **6. DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)**

Monsieur Braillon explique aux membres présents qu'en accord avec un additif à la circulaire préfectorale N°E-2015-57 du 22 12 2015, il est proposé au conseil municipal de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2016.

Tout dossier se rapportant au patrimoine bâti de la commune, aux équipements scolaires, de sports et loisirs, aux travaux d'accessibilité attachés aux équipements recevant du public, au patrimoine bâti répondant aux nouvelles normes environnementales peut être éligible à la DETR.

Un soutien prioritaire sera apporté aux communes visées par un dispositif de revitalisation des centres bourgs.

Le dossier suivant est proposé :

### **Espace saint Vincent T3**

Le projet repose également sur la volonté de concilier espaces de promenade, espaces de jeux, espaces de détente et de sport.

L'aménagement recherché sera centré sur une forme de parc urbain au sein duquel viendront s'intégrer ces différents espaces.

Il est prévu la réalisation d'aires de jeux pour enfants, de gradins de type agora surplombant une esplanade à côté de terrains de badminton et volley, un espace synthétique sportif et de loisirs, des aménagements paysagers et arborés comprenant divers cheminements doux.

Coût d'objectif : 163 092 € HT

### **Accessibilité ERP**

Pour 2016, ce programme comprend :

- des plaques signalétiques de bâtiments adaptées à des personnes malvoyantes,
- des boucles d'induction magnétique à destination des personnes malentendantes pour les services de la mairie et de la bibliothèque,
- la mise aux normes des escaliers de plusieurs bâtiments,

- l'acquisition et l'installation de 2 visiophones permettant notamment de garantir l'accès aux personnes à mobilité réduite et la sécurité des établissements scolaires, la mise aux normes en matière de circulation horizontale dans un ERP,
- l'installation d'un interphone pour les besoins de plusieurs services municipaux.

Coût d'objectif : 26 945 €

### **Travaux d'économies d'énergie**

Ce programme concerne plusieurs bâtiments :

- École maternelle et élémentaire Georges Brassens : remplacement de toutes les huisseries de toutes les classes
- école maternelle Joseph Viollet : remplacement des luminaires avec équipements basse tension à économies d'énergie
- restaurant scolaire Benoît Brançiard : remplacements et isolation d'une porte d'entrée
- mairie annexe : remplacement des huisseries
- mairie annexe : isolation des combles et réfection des faux plafonds comprenant la fourniture et pose d'équipements basse tension à économies d'énergie

coût d'objectif : 50 920 €

**TOTAL : 240 957 € ht**

**Subvention DETR sollicitée 30% soit : 72 287 €**

**VOTE**  
**Accord à l'unanimité**

## **7. AFFAIRES DU PERSONNEL**

Monsieur Charlet explique l'avis du comité technique du centre de gestion relatif aux critères d'appréciation de la valeur professionnelle des agents doit être porté à la connaissance du conseil municipal.

La procédure d'entretien annuel d'évaluation des agents est régulièrement programmée en fin d'année et celle-ci a été remplacée de manière définitive, depuis le 1er janvier 2015, par un entretien professionnel.

Ce changement implique préalablement un avis du comité technique compétent et une délibération de la commune, c'est pourquoi il convient d'informer le conseil municipal que les membres du comité technique du CDG 69, réunis en séance du 12 janvier 2016, ont émis un avis favorable aux critères proposés par la commune.

Les critères sont les suivants :

- Résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs (activités, organisation, procédures, formation, concours)
- Compétences professionnelles et techniques (manière de servir, identification des acquis de l'expérience)
- Qualités relationnelles (communication orale et écrite)
- Capacité d'encadrement ou d'expertise, ou le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur
- Les perspectives d'évolution dans la collectivité ou en dehors (carrière, mobilité, concours, examens)

Pour mémoire, les agents concernés relèvent des 3 cadres d'emplois en qualité de fonctionnaires titulaires ou en contrat à durée indéterminée.

Les fonctionnaires stagiaires et les agents non titulaires ne sont réglementairement pas concernés par ce dispositif (comme c'était déjà le cas pour la notation).

Toutefois, à Gleizé, nous avons toujours maintenu un entretien individuel annuel avec tous les agents stagiaires et non titulaires permanents depuis plusieurs années.

La programmation de ces entretiens annuels 2015 a donc été différée à mars 2016.

**VOTE**  
**ACCORD A L'UNANIMITE**

**7 BIS - PRESENTATION DU DOCUMENT DE CONSULTATION DES ENTREPRISES POUR LE PROGRAMME VOIRIE 2016**

Monsieur Braillon explique aux membres présents que la commune envisage de procéder à la passation d'un marché de voirie au titre de l'année 2016.

C'est pourquoi, préalablement à cette procédure, il convient de présenter à l'assemblée le document de consultation des entreprises comprenant le programme de travaux.

<b>Récapitulatif financier VOIRIE - ACCESSIBILITE 2016</b>		
<b>VOIRIE</b>	Route de Montmelas - sécurisation	
	Chemin de Mâchon - réfection	
	Giratoire St Roch	
	Place de la Mairie	
	Entretien voiries	
	Lotissement Les Cerisiers – tranche 1	
<b>ACCESSIBILITE</b>	Réhabilitation de divers trottoirs	

- Route de Montmelas : le projet consiste en la réfection des revêtements de trottoirs (en stabilisé côté nord, en enrobé rouge côté sud), la création d'un cheminement piétons vélos côté sud, la création de deux plateaux surélevés
- Chemin de Mâchon : le projet consiste en la réfection du tapis sur la moitié du linéaire de la voie et la création de deux passages d'eaux pluviales en travers de chaussée sur la partie basse afin de limiter les dégradations de chaussée
- Giratoire St Roch : le projet consiste en la création de deux coussins lyonnais avec chicanes afin de sécuriser les accès au giratoire
- Place de la Mairie : le projet consiste en la délimitation de la place de la Mairie, en séparant la place des voies de circulation
- Entretien voiries : le projet consiste en la réalisation de purges de voirie sur les voies mentionnées dans le DQE
- Lotissement les Cerisiers : le projet consiste en la réfection de trottoirs et chaussée sur environ la moitié du linéaire de voies du lotissement
- Accessibilité trottoirs : le projet consiste en la mise en accessibilité de trottoirs et traversées piétonnes par la réalisation de nouveaux revêtements, abaissés de trottoir, etc.

Ce marché de travaux sera lancé sous la forme d'une procédure adaptée et fera l'objet d'une notification à une entreprise qui réalisera ces travaux au cours de la période mai – juin 2016.

Vote  
accord à l'unanimité

## **8. PROPOSITION D'INSCRIPTION DE BIENS DE FAIBLE VALEUR EN SECTION D'INVESTISSEMENT**

Monsieur de Longevialle propose au Conseil Municipal d'inscrire l'acquisition de biens de faible valeur en section d'investissement.

En effet, la liste des biens de faible valeur n'étant pas exhaustive, il y a lieu que le Conseil Municipal délibère pour autoriser ces inscriptions budgétaires.

<b>Type de prestation</b>	<b>Service concerné</b>	<b>Montant TTC</b>
Mobilier urbain	technique	1704 €
Matériel électrique	technique	4547.23 €
Matériel voirie	technique	597.60 €
Remplacement extincteurs	technique	578.23 €
Bac manutention	technique	280.80 €
Matériel bâtiment ctm	technique	432.48 €
Module mémoire	Communication	379.20 €
<b>TOTAL</b>		<b>8 519.54 €</b>

## **VOTE** **ACCORD A L'UNANIMITE**

## **9. QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Gay demande des informations concernant le projet de plan ORSEC PPI concernant l'établissement QUARON situé à Arnas et demande si la commune dispose d'informations.

En réponse, Monsieur de Longevialle explique qu'il interrogera la commune d'Arnas pour connaître les observations formulées à l'issue de la consultation du public.

Agenda :

Vendredi 4 mars à 19 heures : accueil des nouveaux habitants  
Du 10 au 14 mars : fête des Conscrits